



LA RESTAURATION SCOLAIRE

p. 8-9



22 janvier • Une allée goudronnée a été créée au cimetière de Maumusson pour faciliter l'accès aux véhicules des services funéraires.

28 janvier • Les enfants se sont essayés à différents instruments lors d'un atelier Ti-Sons animé par Isabelle HOURDEAU et organisé par le RAM sur la commune déléguée de Bonnœuvre.



28 janvier • Dans le cadre de la saison culturelle, les élèves de 6^e et 5^e du collège Louis PASTEUR ont assisté au spectacle "Mon frère, ma princesse".

29 janvier • Premier atelier motricité libre parent/enfant en présence de professionnels de l'enfance



9 février • Des assistantes maternelles et des enfants ont participé à un atelier cuisine organisé par le RAM sur la commune déléguée de Vritz.

p. 2

RETOUR *en images*

p. 4

L'ACTU *municipale*

p. 8

DOSSIER :
La restauration scolaire

p. 10

L'ACTU *intercommunale*

p. 12

VIE *associative*

DÉPÔT DES ARTICLES POUR LE BULLETIN D'AVRIL

Date limite : 10 mars

Transmission des articles à l'accueil des mairies déléguées ou par mail à communication@vallonsdelerdre.fr ou associations@vallonsdelerdre.fr

La commission ne garantit pas la diffusion des articles transmis après la date limite.

CONTACTER LA MAIRIE

- 18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac
Saint-Mars-la-Jaille
44540 Vallons-de-l'Erdre
- contact@vallonsdelerdre.fr
- 02.85.29.33.00 (appel non surtaxé)
 - du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30
 - le samedi : 9h-12h
- www.vallonsdelerdre.fr
- @Communedevallonsdelerdre

Bulletin municipal d'information

Tirage : 3 150 exemplaires
Imprimerie PLANCHENAU
Dépôt légal : mars 2021
Mairie : 02.85.29.33.00
Courriel : communication@vallonsdelerdre.fr
Directeur de la publication : Jean-Yves PLOTEAU
Conception : service communication
Commission Vie Locale : Gaëlle TERRIEN, Mickaël VALLÉE, Olivier BÉZIE, Catherine HAMON, Magali PETITRENAUD, Thierry VANDAELE, Laëtitia NYS, Franck COUTY, Thierry MARQUIS, Nicolas LEDUC, Frank GUILLAUMEUX, Dominique RIOU, Marie-Danielle RICHARD, Stéphane TRÉBOUVIL
Bulletin téléchargeable sur le site internet
<http://www.vallonsdelerdre.fr>

ÉDITO

Chère Vallonnaise, Cher Vallonnais,

Nous sommes actuellement en pleine préparation du budget pour l'année 2021. Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance de conseil municipal en date du 16 février. Ce débat nous a permis de discuter des investissements et projets à venir. Le budget primitif qui prévoit l'ensemble des dépenses et recettes de la collectivité pour l'année sera voté lors de la réunion de conseil municipal le 30 mars.

Concernant la campagne de vaccination contre la COVID-19, nous recevons de nombreux appels en raison de la saturation des centres de vaccination. Malheureusement nous ne disposons pas de moyens autres pour obtenir des rendez-vous.

Par ailleurs, nous ne relâchons pas nos efforts dans la recherche de médecins généralistes et nous avons décidé de recourir à un cabinet de recrutement qui nous accompagnera dans nos démarches. D'ores et déjà, plusieurs candidats se sont manifestés.

Le dossier de ce mois-ci portera sur la restauration scolaire. Il vous expliquera les changements et protocoles mis en place dans le cadre de la crise sanitaire. Il abordera aussi les projets à venir qui permettront d'améliorer la qualité de service et de travailler sur l'autonomie des enfants. Je tiens d'ailleurs à remercier les agents des restaurants scolaires qui ont su s'adapter aux différentes mesures prises par le gouvernement et qui contribuent à rendre ce temps du midi agréable pour les enfants.

Quant aux événements et animations culturelles, ceux-ci sont malheureusement toujours à l'arrêt, qu'ils soient associatifs ou communaux. Les 2 spectacles qui devaient avoir lieu en mars dans le cadre de la saison culturelle sont reportés ou annulés. Nous espérons pouvoir vous réaccueillir dans nos salles communales pour les prochains spectacles et pour les activités associatives ou familiales.

Bien cordialement,
Jean-Yves PLOTEAU,
Maire



ÉTAT-CIVIL

► Bienvenue à...



POURNEAU Soléa21 décembre
Saint-Mars-la-Jaille

ROBIN Elijah.....23 janvier
Maumusson

BIOTEAU Mélina.....28 janvier
Maumusson

BOUGUER Célia.....1^{er} février
Freigné

► Ils nous ont quittés...



HARDY Bernard.....27 janvier
67 ans | Saint-Sulpice-des-Landes

CORNUAILLE Joseph.....4 février
91 ans | Maumusson

JEANNEAU veuve ROBERT Marie5 février
94 ans | Saint-Mars-la-Jaille

JEANNEAU épouse TRICHET Monique.....
.....7 février
72 ans | Bonnceuvre

AUFFRAY Georges.....8 février
81 ans | Saint-Sulpice-des-Landes

GAUDIN Étienne14 février
69 ans | Bonnceuvre

LEGAULT Albert14 février
87 ans | Saint-Mars-la-Jaille

ERRATUM BULLETIN ANNUEL

HAVARD Jean-Claude31 janvier 2020
58 ans | Freigné

► Ils se sont dit oui...



CARRIÈRE Mégane
et COUTIN Pierre.....23 janvier
Saint-Sulpice-des-Landes

COMPTE-RENDU

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021

► Mission d'organisation pour accompagner l'évolution des accueils par le Centre de Gestion

(Délibération n°013/2021)

Lors de la création de la commune nouvelle, il a été décidé de maintenir un accueil au public dans les 6 communes déléguées et de mettre en place un standard téléphonique général à la collectivité.

Après 3 années de fonctionnement de ces accueils et du service urbanisme qui est également en lien direct avec les usagers, le conseil municipal a décidé de confier une mission d'organisation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique afin d'accompagner et d'améliorer l'évolution du service accueil au public (premier accueil et accueil pour les demandes d'autorisations du droit des sols).

► Associations communales gestionnaires de services périscolaires - subventions communales au titre de l'année 2021 - acomptes

(Délibération n°016/2021)

L'association Familles Rurales de Freigné gère l'accueil périscolaire avant et après la classe, le service de restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi en période scolaire ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires. L'association La Musse aux Mômes de Maumusson gère, quant à elle, l'accueil périscolaire avant et après la classe et l'accueil de loisirs du mercredi en période scolaire.

Le conseil municipal a décidé de verser à ces 2 associations une subvention égales à 50 % du montant des subventions accordées au titre de l'année 2020 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Associations	Acompte de 50 %
Familles Rurales de Freigné	22 260 €
La Musse aux Mômes de Maumusson	10 775 €

► Écoles primaires publiques - organisation du temps scolaire sur 4 jours - renouvellement de la dérogation à compter du 1^{er} septembre 2021

(Délibération n°017/2021)

Après avis favorable des directrices des écoles et des représentants des parents d'élèves, le conseil municipal a décidé de solliciter une nouvelle dérogation, sur le fondement du décret numéro 2017-1108 en date du 27 juin 2017 (article D.521-12 du Code de l'Éducation), à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, avec les horaires suivants :

- école maternelle et école élémentaire Jules FERRY

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h50-12h	8h50-12h	8h50-12h	8h50-12h
Après-midi	13h30-16h20	13h30-16h20	13h30-16h20	13h30-16h20

- école Le Dauphin

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h50-12h	8h50-12h	8h50-12h	8h50-12h
Après-midi	13h40-16h30	13h40-16h30	13h40-16h30	13h40-16h30

► **Recours à un cabinet de recrutement**

(Délibération n°020/2021)

Une offre d'emploi a été diffusée le 21 octobre 2020 afin de trouver 3 médecins généralistes, libéraux et/ou salariés, offre diffusée notamment sur Facebook (groupes de professionnels), sur Indeed et sur le site internet des Conseils de l'Ordre de plusieurs départements. Une offre d'emploi a également été publiée sur la plateforme payante Remplafrance le 11 décembre 2020.

Le conseil municipal a décidé de recourir au cabinet de recrutement Optim Synchrony pour la recherche d'un médecin généraliste libéral et/ou salarié.

Ce cabinet accompagne la commune dans sa recherche et offre une garantie de 6 mois à partir de la prise d'activité du candidat. Au total, le coût de la prestation s'élève à 14 200 € HT, soit 17 040 € TTC.



Scannez pour accéder au compte-rendu complet

► Les compte-rendus complets sont consultables et téléchargeables sur le site internet de Vallons-de-l'Erdre ; ils sont disponibles dans chacune des communes déléguées.



Prochain conseil municipal

MARDI 30 MARS à 19h
Espace Paul GUIMARD
Saint-Mars-la-Jaille

COVID-19

INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION À VALLONS-DE-L'ERDRE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fait face actuellement à un accroissement des demandes liées à la campagne de vaccination. Les centres de vaccination sont saturés et cela complexifie la prise de rendez-vous, notamment pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

La municipalité a conscience que la prise de rendez-vous, avec des numéros d'appel saturés, est un parcours du combattant, parfois source de stress pour les personnes isolées.

Globalement, cette vaccination se déroulera sur un temps long et au fur et à mesure que le nombre de doses sera suffisant pour répondre à toutes les demandes. La municipalité appelle les administrés à faire preuve de patience et de compréhension face à l'organisation de cette 1^{re} phase de vaccination.

Le CCAS rappelle qu'il ne dispose pas de moyens autres pour faciliter la prise de rendez-vous des administrés.

La liste des centres de vaccination est disponible sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/covid-19-ou-se-faire-vacciner>).

► **Modalités de prise de rendez-vous**

- Via le site santé.fr (<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>)
- Sur d'autres sites : Doctolib, Majia, Keldoc (<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/loire-atlantique>)

Vous pouvez prendre rendez-vous dans le centre de vaccination de votre choix :

- le plus proche sur Ancenis-Saint-Géréon à la salle de la Charbonnière
- ou hors Pays d'Ancenis en Loire-Atlantique (Blain, Chateaubriant, Vallet) ou en Maine-et-Loire

► **En cas de difficulté pour prendre votre rendez-vous par internet**

- Merci de solliciter tout d'abord et en priorité le soutien de votre entourage (amis/famille). En cas de besoin, une aide téléphonique à la prise de rendez-vous en ligne est mise en place par la Préfecture de Loire-Atlantique au 0 806 000 344, accessible de 9h à 18h.
- Numéro vert national : 0 800 009 110 (ouvert tous les jours de 6h à 22h, 7 jours/7)
- Pour les questions d'ordre général liées à la COVID-19 ou à l'état d'urgence sanitaire, contactez le numéro vert national dédié 0 800 130 000.



ÉCOLES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

► **Pensez à contacter les écoles pour inscrire vos enfants pour la rentrée 2021 (enfants nés à partir de 2018).**

École maternelle Jules FERRY (Saint-Mars-la-Jaille)

Carole JOLY - 02.40.97.01.41

École du Dauphin (Vritz)

Natacha MONDEVILLE - 02.41.92.05.75

École Sainte Anne (Freigné)

Isabelle BEDOUET - 02.41.92.03.18

École Sainte Marie (Maumusson)

Sandrine HAURAY - 02.40.97.08.95

École Sainte Thérèse - Saint Fernand (Saint-Mars-la-Jaille)

Dominique GORIOUX - 02.40.97.00.67

École Sacré Cœur (Saint-Sulpice-des-Landes)

Marie-Cécile CHAPLAIS - 02.40.97.03.44

SPECTACLES

ANNULATION ET REPORT DE DATES

► **En raison de la situation sanitaire, la saison culturelle est toujours à l'arrêt.**

Le spectacle "Boom Boom Kids", destiné au jeune public qui devait avoir lieu le mercredi 3 mars, est reporté au mercredi 28 avril 2021.

Le BD concert "Les oiseaux ne se retournent pas" qui devait avoir lieu le vendredi 26 mars est, quant à lui, annulé.

SIGNALLEMENT

VOUS AVEZ CONSTATÉ UNE DÉGRADATION ?

► **Pensez à la signaler !**

Si vous observez des dégradations sur les voies communales, n'hésitez pas à avertir la commune en vous rendant à l'accueil d'une des mairies déléguées ou en contactant les services au 02.85.29.33.00 ou par mail à contact@vallonsdelerdre.fr.

COLLÈGE

L'OUVERTURE CULTURELLE : UNE PRIORITÉ !

► **Malgré le contexte sanitaire, le collège Louis PASTEUR conserve sa volonté d'offrir à l'ensemble de ses élèves une ouverture culturelle de qualité.**

L'atelier artistique "Nos Paysages" organisé par Madame BERGUEL, professeur d'arts plastiques, y contribue. Nouveau temps fort : le 18 février, les élèves rencontrent Camille HERVOUET, artiste photographe. Pendant 3 heures, l'artiste porte son regard sur les travaux réalisés par les élèves et les accompagne dans leurs recherches (photographie, dessin, peinture, etc.).

Des clubs sont également mis en place sur le temps du midi. Le club de dessin se réunit tous les vendredis midi ; les élèves explorent leur style, leurs univers. Leurs travaux seront compilés dans un livre à la fin de l'année. Le club chant et musique a lieu tous les lundis midi ; les élèves préparent des morceaux en solo ou en duo. Enfin, le club MAO, le vendredi midi, apprend à créer des compositions audios à partir de sons existants ou de prises de sons faites dans l'environnement.



De plus, les élèves de 6^e et 5^e du collège ont eu la chance d'assister au spectacle "Mon frère, ma princesse". Cette sortie, inespérée dans le contexte sanitaire, a été possible grâce au travail conjoint des enseignants et du service culturel de la commune de Vallons-de-l'Erdre. Cette proposition a permis aux élèves une réflexion sur l'identité, le genre et la tolérance. Cela porte ses fruits. De retour du spectacle, un élève nous confiait "ça m'a rappelé que, dans mon école avant, il y avait un garçon qui avait les cheveux longs et tout le monde se moquait de lui et il a fini par se couper les cheveux".

L'équipe pédagogique du collège Louis PASTEUR

RAM

LE PROCHAIN ATELIER DE MOTRICITÉ LIBRE

► **Le RAM propose un nouveau rendez-vous parents/enfants.**

Les ateliers motricité libre permettent de partager un moment en famille. Ils sont gratuits sur inscription auprès du RAM. Les ateliers se déroulent en présence de professionnels de l'enfance.

Le prochain atelier est programmé le vendredi 5 mars à la salle de la Charlotte à Saint-Mars-la-Jaille, sous réserve de la situation sanitaire. 2 créneaux sont possibles : 9h-10h et 10h15-11h15.

► Contact : ram@vallonsdelerdre.fr - 02.85.29.33.00

Atelier motricité libre Nouveau !!!

parents/enfants de 0 à 3 ans

Vendredi 5 mars
de 9h à 10h
ou de 10h15 à 11h15
Salle de la Charlotte
Saint-Mars-la-Jaille

Gratuit
sur inscription
auprès du RAM
02.85.29.33.00
ram@vallonsdelerdre.fr

Partagez un moment en famille !

En présence de professionnels de l'enfance

villons-de-l'Erdre

URBANISME

FOCUS SUR LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

► La délivrance d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable donne lieu au paiement de la taxe d'aménagement calculée en fonction de la surface taxable*, des stationnements et piscines créés à l'occasion du projet.

La taxe d'aménagement est composée de 2 parts :

- la part communale au taux de 2 % (fixé par le conseil municipal de Vallons-de-l'Erdre) ;
- la part départementale au taux de 2,5 % (fixé par le Conseil départemental de Loire-Atlantique)

Une redevance d'archéologie préventive est également due dès lors que le projet entraîne le creusement du sol, quelle que soit la profondeur. Elle est fixée au taux de 0,4 % (taux national unique).

La valeur forfaitaire pour la taxation des surfaces déclarées est de 767 € par mètre carré pour l'année 2021 (arrêté ministériel en date du 30 décembre 2020).

La formule de calcul est la suivante : **surface taxable x valeur forfaitaire x taux.**

Les communes peuvent pratiquer des taux différents sur leur territoire pour tenir compte du coût réel de l'urbanisation dans chaque secteur. Ainsi, le conseil municipal de Vallons-de-l'Erdre a déterminé, lors de sa séance en date du 10 novembre 2020, les taux de la taxe d'aménagement "part communale" pour l'année 2021. Ce taux est fixé à 2 % sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des 4 secteurs suivants :

Commune déléguée	Secteur	Taux
Bonnœuvre	Rue des Jardins	12 %
Maumusson	OAP** du chemin des Bouquetteries	20 %
Saint-Mars-la-Jaille	Site de l'ex-maison de retraite	1 %
	Zone artisanale des Molières	1 %

** OAP : Opération d'Orientation, d'Aménagement et de Programmation

Certaines opérations bénéficient d'un abattement ou d'exonérations en fonction de la nature des travaux réalisés (par exemple, un abattement de 50 % est appliqué sur les 100 premiers mètres carrés d'une nouvelle habitation principale et de ses annexes).

Pour tout renseignement sur le calcul et la liquidation de la taxe d'aménagement, vous devez vous adresser aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique (DDTM 44)
10 boulevard Gaston Serpette – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1
Tél. : 02.40.67.26.26 - Courriel : ddtm@loire-atlantique.gouv.fr

L'ensemble des informations portant sur la taxe d'aménagement est également accessible via le lien ci-après <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23263>.

*surface taxable : somme des surfaces closes et couvertes de chaque niveau, calculées au nu intérieur des façades, diminuée des surfaces de plancher sous hauteur de plafond inférieur ou égale à 1,80 m, diminuée des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur, des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs.

► Référente urbanisme : Sylvie PINEAU
Contact : 02.85.29.33.00 ou contact@vallonsdelerdre.fr

TRAVAUX

TRAVAUX RUE D'ANCENIS

► Le projet de requalification de la rue d'Ancenis, qui a fait l'objet de présentations en réunion publique le 6 juillet et le 8 octobre 2020, entre dans sa phase d'exécution.

Ce projet comporte des travaux d'effacement des réseaux, de réfection de la voirie, de création de liaisons douces et d'aires de stationnement, ainsi que l'aménagement d'espaces verts. Conformément aux prévisions, les travaux débuteront entre le 8 et le 15 mars 2021. Le planning définitif est en cours de définition. Ces travaux d'envergure occasionneront un ajustement des conditions de circulation et la mise en place de circuits de déviation qui seront diffusés sur les différents canaux de communication de la commune début mars (site internet, Facebook) avec une communication privilégiée auprès des riverains et entreprises de la ZI des Riantières.

Les plans de circulation sont en cours d'élaboration par le Conseil départemental de Loire-Atlantique, en lien avec la commune et les services en charge de la collecte des ordures ménagères et du ramassage scolaire. La circulation piétonne et l'accès exclusif aux riverains seront préservés. Les services du pôle aménagement de la commune de Vallons-de-l'Erdre restent à votre disposition pour toute interrogation.





La restauration scolaire, un moment de vie pour les enfants

Repenser la pause méridienne sur le temps scolaire fait partie des priorités des élus. Aujourd'hui, l'objectif principal est de favoriser le bien-être de l'enfant en intervenant sur son environnement. Ces réflexions ont conduit à différentes actions en cours ou en projet.

Qu'est-ce que la pause méridienne ?

La pause méridienne est un temps éducatif et convivial qui comprend le temps du repas et un temps de récréation.

Un moment clé dans la journée de l'enfant

C'est pour l'enfant un moment de détente et de convivialité dans sa journée scolaire. Il s'agit d'un temps propice pour l'épanouissement et l'apprentissage de la vie en collectivité autour de principes de la citoyenneté et du vivre-ensemble. Le moment du repas est également un temps de découverte des goûts et des aliments.

4 restaurants scolaires municipaux

Les restaurants scolaires communaux se situent à proximité du groupe scolaire Jules FERRY à Saint-Mars-la-Jaille, de l'école du Dauphin à Vritz, de l'école privée Sainte Marie à Maumusson et de l'école privée Sacré Cœur à Saint-Sulpice-des-Landes.

La restauration est gérée par des associations pour l'école privée Sainte Anne (Familles Rurales) à Freigné et l'école privée Sainte Thérèse - Saint Fernand (OGEC) à Saint-Mars-la-Jaille.

RÉAMÉNAGEMENT DE CERTAINS RESTAURANTS SCOLAIRES



L'environnement a été repensé dans le restaurant scolaire de Maumusson avec l'installation de claustras colorés pour créer des espaces. Les enfants sont séparés par classe sur des tables de 4.

À Saint-Mars-la-Jaille, le mobilier vieillissant sera remplacé par du mobilier plus coloré mais surtout plus adapté à la posture des enfants.

Des projets sont en réflexion concernant les restaurants scolaires situés sur les communes déléguées de Saint-Sulpice-des-Landes et de Vritz.

DES RÈGLES DE COLLECTIVITÉ

Les enfants et les agents référents réfléchissent, dans un intérêt pédagogique et social, à l'élaboration d'une charte de "bien-vivre ensemble" qui sera valable sur tous les restaurants de la commune.

PASSAGE À 2 SERVICES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

Au niveau du groupe scolaire Jules FERRY, un groupe de travail s'est formé afin de réfléchir ensemble à l'amélioration du bien-être de l'enfant. Composé d'enfants, de parents, de professionnels (agents communaux) et d'un élu, ce collectif a été créé pour faire entendre la parole des enfants et des parents.

Des problèmes de bruit et de manque de temps libre pour les jeux sont ressortis. La première action a été de créer 2 services qui seront mis en place à partir du 8 mars ; la pause méridienne de 1h30 sera divisée en 2 temps, un temps pour se restaurer et un temps de récréation, ce qui permettra de baisser le niveau sonore et aux enfants de disposer de plus de temps pour jouer.



DES SERVIETTES EN TISSU PLUTÔT QUE JETABLES

Dans un intérêt plus écologique, la commune a commencé à doter les enfants de serviettes en tissu lavées quotidiennement sur place. Elles sont, depuis peu, utilisées au restaurant scolaire de Maumusson.

TRAVAIL SUR L'AUTONOMIE DE L'ENFANT PENDANT SON REPAS

Le souhait de la commune est de travailler sur l'autonomie des enfants pendant la période de restauration scolaire. Néanmoins, en raison des nombreux gestes barrières à respecter, les projets sont repoussés à une période sanitaire plus favorable. Il s'agirait de leur permettre de débarrasser et de nettoyer leur place, de pouvoir se servir seul en disposant les plats sur leur table.

PROFESSIONNALISER LES AGENTS DE TERRAIN

Les agents travaillant à la restauration scolaire vont bénéficier d'une formation au mois de mai sur la gestion des conflits.



MISE EN PLACE DEPUIS UN AN DE DIFFÉRENTS PROTOCOLES SANITAIRES

En raison de l'évolution de la situation sanitaire, des protocoles ont été mis en place pour limiter la propagation de la COVID-19, notamment au sein de la restauration scolaire municipale.

La commune a mis en application la 5^e version du protocole sanitaire, renforcé en janvier 2021. Il est respecté dans tous les restaurants scolaires municipaux.

Parmi les mesures

- Respect du non-brassage : les enfants sont regroupés dans les restaurants par classe
- Distanciation de 2 mètres entre les classes
- Retrait du masque uniquement pour manger (enfants de plus de 6 ans).



Grâce au professionnalisme des équipes sur le terrain, aucun cas de COVID-19 n'a été signalé en lien avec les services municipaux depuis 1 an.



Scannez pour accéder au protocole sanitaire

► Le protocole est consultable et téléchargeable sur le site internet de Vallons-de-l'Erdre.

GENDARMERIE

LA GENDARMERIE NATIONALE RECRUTE

► Rejoignez la Gendarmerie

Recrutement de 17 à 35 ans, quel que soit votre niveau d'étude (sans diplôme à BAC+5), pour des postes opérationnels ou dans le soutien administratif et technique

► Contact : centre de recrutement Gendarmerie au 02.40.20.24.24 ou par mail à cir.nantes@gendarmerie.interieur.gouv.fr



RADON

ATTENTION AU RADON

► Le radon est un gaz radioactif naturel classé comme **cancérogène pulmonaire**.

La commune, à l'instar d'une grande partie de la région, est concernée par les remontées de radon et est classée zone 3 (zone à potentiel radon significatif).

Il peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons. Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont simples :

- aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires;
- améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.

Il est possible de mesurer l'activité volumique en radon en se procurant un kit de détection spécifique (à partir de 25 €, frais d'analyse inclus).

► Plus d'informations sur <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/connaissiez-vous-le-risque-radon>

INFORMATIONS PRATIQUES

COMBIEN DE TEMPS DOIT-ON CONSERVER NOS PAPIERS ?

► Le délai de conservation varie selon le type de document.

DOCUMENT	DURÉE DE CONSERVATION
LOGEMENT	
Facture d'énergie (électricité, eau, gaz)	5 ans
Facture de télécommunication (internet, téléphonie)	1 an
Facture liée aux travaux	10 ans pour du gros-œuvre 2 ans pour des petits travaux
Attestation d'entretien de la chaudière	2 ans
Contrat de location, état des lieux, quittance de loyer	3 ans à partir de la fin de la location
Justificatif de versement de l'aide personnalisée au logement (APL)	2 ans
Titre de propriété	À vie
Papiers de copropriété	5 ans
ASSURANCE	
Contrat d'assurance	2 ans à partir de la fin du contrat
VÉHICULE	
Facture liée à un véhicule	Durée de conservation du véhicule et 2 ans en cas de revente
BANQUE	
Contrat de prêt immobilier et consommation	2 ans à partir de la dernière échéance
Relevé de compte et talon de chèque	5 ans
FAMILLE	
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans
IMPÔTS	
Déclaration de revenus, avis d'imposition, justificatifs utilisés (frais réels)	3 ans
Avis de taxe foncière et de taxe d'habitation	1 an 3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
TRAVAIL, CHÔMAGE, RETRAITE	
Contrat de travail, bulletin de salaire, certificat de travail	Jusqu'à liquidation de la retraite
Attestation Pôle Emploi	Jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage
Solde de tout compte	3 ans
Justificatif de versement d'allocation chômage	3 ans

À savoir : même après le décès du propriétaire des papiers, les délais de conservation continuent de s'appliquer.

NUTRITION

LA SANTÉ DANS L'ASSIETTE : COMMENT MANGER ÉQUILIBRÉ TOUT EN SE FAISANT PLAISIR ?

► L'alimentation joue un rôle important sur notre santé. Un certain nombre d'affections (les maladies cardio-vasculaires, l'obésité, le diabète,...) est en effet souvent les conséquences d'une alimentation inadaptée.

Dans le cadre de ses actions de prévention, la Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique Vendée met en place un cycle de 6 ateliers "La santé dans l'assiette" sur la commune de Vallons-de-l'Érdre, en partenariat avec le CLIC du pays d'Ancenis.



Animés par une diététicienne, ces ateliers ont pour objectif de s'informer et d'échanger sur les clés d'une alimentation équilibrée. Ces ateliers permettent également de partager idées recettes, trucs et astuces afin d'allier équilibre alimentaire et convivialité.

Dates des Ateliers Nutrition

En raison et sous réserve de la situation sanitaire, les ateliers sont reportés du 21 mai au 25 juin, salle l'Escale à Vritz.

Toute personne à partir de 55 ans peut s'inscrire, quel que soit son régime de sécurité sociale.

Tarif : 40 € pour l'ensemble du cycle

► Contact et inscriptions : Pôle Prévention MSA au 02.40.41.30.83
Centre Local d'Informations et de Coordination (CLIC) au 02.40.96.12.51

ÉTUDES

UN FORUM 100 % DIGITAL POUR L'ALTERNANCE

► En recherche d'une alternance ? Du 29 mars au 19 avril, le forum digital Speed Alternance Pays d'Ancenis est le rendez-vous incontournable pour entrer en contact avec les entreprises du territoire qui recrutent.

Du 29 mars au 19 avril, les 16-30 ans ont rendez-vous en ligne avec les entreprises du Pays d'Ancenis ! Ce forum entièrement dématérialisé est l'opportunité pour les jeunes d'échanger avec les recruteurs du territoire pour décrocher un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Mode d'emploi : jusqu'au 14 avril, les candidats peuvent déposer CV et lettre de motivation sur les stands virtuels des entreprises, sur une plateforme en ligne dédiée. Ensuite, jusqu'au 19 avril, les recruteurs contactent les profils retenus et peuvent convenir de rendez-vous avec eux.

Pour la première fois, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis s'associe avec la CCI Nantes Saint-Nazaire pour organiser ce forum 100 % digital. Cette manifestation permet d'augmenter non seulement la visibilité des offres locales mais aussi de valoriser la formation par alternance sur le territoire.

À partir du 29 mars, retrouvez toutes les offres des entreprises du territoire sur : www.salonlignepole-emploi.fr/candidat.



► Plus d'informations sur www.pays-ancenis.com ou par téléphone au 02.40.96.31.89

TRANSPORTS

SE RENDRE DANS UN CENTRE DE VACCINATION GRATUITEMENT

► Depuis le vendredi 29 janvier, tous les transports du réseau régional Aléop (cars, transport à la demande...) sont gratuits pour se rendre dans un centre de vaccination.

La simple présentation d'un justificatif de rendez-vous et d'une carte d'identité suffira pour obtenir la gratuité du transport régional.

À cet égard, une grande souplesse sera observée s'agissant des personnes les plus âgées, qui prennent le plus souvent rendez-vous par téléphone et ne disposent pas d'internet pour recueillir la confirmation de leur rendez-vous.

La carte d'ayant-droit TAD (transport à la demande) ne sera donc pas exigée pour les personnes non adhérentes à ce jour.

► Plus d'informations sur aleop.paysdelaloire.fr

MARS BLEU

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

► Le cancer colorectal est responsable de plus de 17 000 décès par an. Pourtant, s'il est détecté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.

Se faire dépister régulièrement permet de détecter et de traiter des polypes à un stade précoce de leur développement, avant qu'ils n'évoluent vers un cancer.

Le dépistage proposé aux hommes et aux femmes de 50 à 74 ans consiste en la réalisation d'un test immunologique qui va rechercher la présence de sang humain non visible dans les selles. Le test rapide et efficace est à faire chez soi. Si son résultat est positif (4 % des cas), une coloscopie sera alors prescrite.

► Parlez-en avec votre médecin. Informez-vous sur e-cancer.fr

OGEC MAUMUSSON

LE MARCHÉ DE PRINTEMPS MAINTENU

► Malgré des conditions sanitaires incertaines, l'OGEC de l'école Sainte Marie de Maumusson maintient son marché de printemps le 24 avril prochain.

Bien que le froid persiste, bientôt le soleil et le printemps feront leur grand retour ; de quoi vous donner envie de fleurir et enrichir votre jardin.

Comme chaque année, le marché de printemps se tiendra dans la cour de l'école Sainte Marie à Maumusson où vos commandes vous seront remises. L'association espère que vous aurez l'occasion de faire quelques emplettes supplémentaires auprès des différents artisans.

Si les restrictions sanitaires persistent, l'OGEC organisera un système de drive afin de vous remettre vos achats. Quoiqu'il en soit, les organisateurs tiennent à ce que ce marché vive et qu'il vous apporte entière satisfaction.

APE VRITZ

RETOUR SUR L'OPÉRATION LASAGNES À EMPORTER

► C'est dans le respect des consignes sanitaires que s'est passée la distribution des lasagnes à emporter le samedi 6 février par l'APE de Vritz.

Malgré cette année particulière, l'association a tout de même distribué 123 repas adultes et 35 repas enfants. L'APE remercie à tous ceux qui ont participé à cette vente.



COMITÉ DES FÊTES DE FREIGNÉ

LA RANDONNÉE DE MARS INCERTAINE

► Pour la première fois depuis 29 ans, la randonnée du 2^e dimanche de mars organisée par le Comité des Fêtes de Freigné n'est pas programmée.

Actuellement, il est difficile de prévoir si oui ou non elle pourra se réaliser. L'association attend début mars pour prendre une décision selon les possibilités d'ouverture de salles. Il est envisagé d'organiser une randonnée uniquement pédestre.

Vous pouvez vous tenir informé sur la page Facebook de l'association ou par téléphone au 02.41.92.01.47 ou 02.41.92.70.29

À noter dès à présent, le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous le samedi 12 juin pour la randonnée semi-nocturne.

OGEC SAINTHÉRÈSE - SAINT FERNAND

COLLECTE DE PAPIERS

► L'OGEC de l'école Sainte Thérèse - Saint Fernand organise sa dernière collecte de papiers.

L'association récupérera vos papiers le samedi 20 mars de 9h à 12h à l'école, boulevard de la Ferronnays à Saint-Mars-la-Jaille. Ce sera la dernière collecte puisque l'OGEC arrêtera ensuite de collecter le papier.

ERRATUM

ASSOCIATION RENCONTRES ET LOISIRS

► Une erreur s'est glissée dans le bulletin des associations paru début janvier.

Le contact de l'association Rencontres et Loisirs de Freigné est Madame Bernadette LARDEUX au 06.01.17.04.47.

ESPACE DES QUATRE SAISONS

PERMANENCES

► Maître CHOUNI

Avocate, pour des conseils gratuits
2^e et 4^e mardi de chaque mois
sur rendez-vous au 06.74.52.28.94

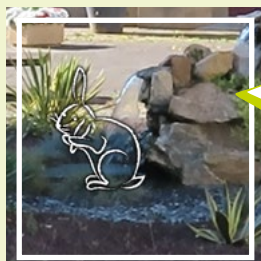
► ADIL

Agence Départementale d'Informations
sur le Logement
1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h

► Mission Locale

1^{er} jeudi de 9h à 17h et 3^e jeudi de 14h
à 17h de chaque mois

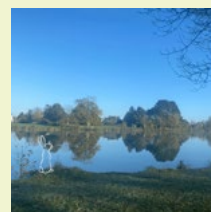
JEU



Je me balade dans Vallons-de-l'Erdre, saurez-vous trouver où je me suis caché ?

Donnez votre réponse en message privé sur la page Facebook de la commune @CommunedeVallonsdelErdre valontin

RÉPONSE DU MOIS DE FÉVRIER



Au plan d'eau de Saint-Mars-la-Jaille